

Technicien géomètre en cabinet

RNCP37104 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	231n
Formacode(s)	12225
Code(s) ROME	F1107
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	10/02/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

21 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 15 à former et organiser l'évaluation et 6 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800045	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800060	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800044	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200108	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200579	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200686	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200967	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 21 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37104-technicien-geometre-en-cabinet/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Collaborateur direct du géomètre-expert, l'activité du « Technicien géomètre en cabinet » consiste à réaliser des missions visant à produire des documents techniques et des interventions de mesure sur site telles que :

- levés de terrain, d'ouvrages, ou de bâtiments, plans associés ;
- plans de projets d'infrastructures ;
- quantitatifs de projets d'infrastructures ;
- implantations d'ouvrages ou parties d'ouvrages ;
- levés d'ouvrages exécutés, plans associés ;
- plans de recollement géoréférencés des réseaux ;
- limites de propriété, bornages ;
- travaux préalables et consécutifs à la division d'un terrain ;
- relevés, plans et calculs dans le cadre du montage d'un dossier de copropriété.

ACTIVITÉS VISÉES

Il réalise, en outre à partir d'éléments fixes, existants et durables sur le terrain des levés topométriques afin d'établir des plans topographiques.

Lorsqu'il intervient dans le cadre d'une opération de construction d'infrastructure ou de bâtiment pour le compte de l'entreprise, du maître d'ouvrage ou de tout organisme du contrôle qualité externe ou extérieur, il réalise des levés, les plans qui y sont rattachés et la mise en place des repères d'implantation (points de polygonale, piquets, etc.) des ouvrages ou parties d'ouvrages concernés.

Il réalise aussi le levé des ouvrages et de réseaux enterrés puis il produit les plans de récolement géoréférencés.

Il doit s'adapter aux mutations professionnelles résultant de l'évolution technique et réglementaire.

Son action intègre la démarche qualité interne et externe, ainsi que la prise en compte des contraintes d'environnement.

Le « Technicien géomètre en cabinet » exerce globalement à parts égales son activité au bureau et sur site ou il intervient pour exécuter des levés de terrain, d'ouvrages, des relevés externes et internes de bâtiments, des implantations et la mise en place de bornes de limites de propriétés.

Il peut être amené à exercer ses fonctions :

- en milieu urbain ou rural ;
- chez des particuliers ;
- à proximité de voies routières ouvertes à la circulation ;
- sur des chantiers de constructions d'infrastructures ou de bâtiment.

Il doit faire preuve de minutie, de précision, de rigueur, associée à un sens de l'organisation et de prise d'initiatives.

Il doit être attentif et soigneux dans l'utilisation et l'entretien d'un matériel coûteux qui lui est confié.

Il doit, en outre, présenter une bonne aptitude physique (station debout prolongée, marche en terrain accidenté en portant le matériel), des capacités relationnelles au sein de l'équipe, l'encadrement et la clientèle, ainsi que des compétences rédactionnelles.

Le « Technicien géomètre en cabinet » reçoit les consignes de sa hiérarchie à laquelle il rend compte.

Dans le cas où il intervient pour le compte d'entreprises préparant ou exécutant des travaux, il prend les consignes auprès des conducteurs de travaux, directeurs de travaux ou chefs d'agence auxquels il rend compte directement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Produire des documents constitutifs d'une opération foncière ou immobilière

- Effectuer les relevés extérieurs et intérieurs de bâtiments
- Produire les plans consécutifs aux relevés de bâtiments
- Réaliser les plans et les calculs nécessaires à l'établissement d'une copropriété et d'une division en volumes
- Produire des documents permettant de déterminer les limites de propriétés privées et/ou publiques en respectant les procédures ordinaires

• Réaliser les études, les plans et les documents d'urbanisme nécessaires à la division d'un terrain

• Etablir des documents de modification du parcellaire cadastral pour approbation

2. Produire en DAO des plans topographiques, de bâtiments et d'infrastructures

• Produire les plans consécutifs aux levés topographiques

• Réaliser les plans de projet des infrastructures

• Produire les plans consécutifs aux relevés de bâtiments

3. Réaliser les opérations topographiques et les plans associés spécifiques aux infrastructures (mission de maîtrise d'œuvre de conception ou réalisation d'un chantier)

- Assurer les missions d'un concepteur de travaux au regard de la réglementation IPR
- Effectuer les levés topographiques (terrain, ouvrages exécutés)
- Produire les plans consécutifs aux levés topographiques
- Réaliser les plans de projet des infrastructures
- Implanter un point sur le terrain, le matérialiser par un repère
- Réaliser les quantitatifs d'un projet d'infrastructures
- Produire les plans de récolement géoréférencés

Blocs de compétences

RNCP37104BC01 — Produire des documents constitutifs d'une opération foncière ou immobilière

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer les relevés extérieurs et intérieurs de bâtiments

Produire les plans consécutifs aux relevés de bâtiments

Réaliser les plans et les calculs nécessaires à l'établissement d'une copropriété et d'une division en volumes.

Produire des documents permettant de déterminer les limites de propriétés privées et/ou publiques en respectant les procédures ordinaires

Réaliser les études, les plans et les documents d'urbanisme nécessaires à la division d'un terrain

Etablir des documents de modification du parcellaire cadastral pour approbation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 30 min

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance, en simultané dans un local équipé à cet effet.

Le candidat produit à partir d'une ou plusieurs études de cas des documents professionnels.

La mise en situation professionnelle peut être découpée en plusieurs parties en fonction des contraintes du centre organisateur.

Questionnement à partir de production(s) : 00 h 30 min

Le candidat présente oralement au jury pendant 00 h 10 min ses productions réalisées en amont de la session. Puis, pendant 00 h 20 min le candidat répond oralement aux questions du jury sur la base de sa présentation orale et de ses productions. Pour plus de détails, se référer au paragraphe "Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s)" page suivante.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 00 min

RNCP37104BC02 — Produire en DAO des plans topographiques, de bâtiments et d'infrastructures

LISTE DE COMPÉTENCES

Produire les plans consécutifs aux levés topographiques

Réaliser les plans de projet des infrastructures

Produire les plans consécutifs aux relevés de bâtiments

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance, en simultané dans un local équipé à cet effet.

Le candidat produit à partir d'une ou plusieurs études de cas des documents professionnels.

La mise en situation professionnelle peut être découpée en plusieurs parties en fonction des contraintes du centre organisateur.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 00 min

RNCP37104BC03 — Réaliser les opérations topographiques et les plans associés spécifiques aux infrastructures (mission de maîtrise d'œuvre de conception ou réalisation d'un chantier)

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer les missions d'un concepteur de travaux au regard de la réglementation IPR

Effectuer les levés topographiques (terrain, ouvrages exécutés)

Produire les plans consécutifs aux levés topographiques
Réaliser les plans de projet des infrastructures
Implanter un point sur le terrain, le matérialiser par un repère
Réaliser les quantitatifs d'un projet d'infrastructures
Produire les plans de récolement géoréférencés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 30 min

Les candidats réalisent la mise en situation professionnelle sous surveillance, en simultané dans un local équipé à cet effet.

Le candidat produit à partir d'une ou plusieurs études de cas des documents professionnels.

La mise en situation professionnelle peut être découpée en plusieurs parties en fonction des contraintes du centre organisateur.

Questionnement à partir de production(s) : 00 h 30 min

Le candidat présente oralement au jury pendant 00 h 10 min ses productions. Puis, pendant 00 h 20 min le candidat répond oralement aux questions du jury sur la base de sa présentation orale et de ses productions. Pour plus de détails, se référer au paragraphe "Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s)" page suivante.

Le candidat Le candidat tient à la disposition du jury son attestation de compétences "AIPR - Concepteur " en cours de validité.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 00 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- cabinets de géomètres- experts
- entreprises de géomètres topographes

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- géomètre topographe
- technicien géomètre topographe
- technicien supérieur géomètre topographe

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le technicien géomètre en cabinet doit détenir l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - niveau « Concepteur » délivrée par son employeur.

En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins un responsable et l'ensemble des techniciens intervenant sur le terrain doit être titulaire de l'AIPR « concepteur ».

(Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 784 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en génie civil, construction et bois (31 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B6X70 — Géomètres · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 888
Jugés difficiles à recruter	68 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X70 — Géomètres B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 440 €
Selon la branche	6 000 € – 7 321 €
Prise en charge	Branches concernées
6 440 €	Valeur par défaut · 210 branches
6 000 €	CPNEFP Carrières et matériaux, CPNEFP de la métallurgie
7 321 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	10/02/2028
--	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	58	0	68 %	81 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1829

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP1829

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37104/>

Où se former

Formations référencées	5
Organismes	3
Régions couvertes	3
Prix indicatif	4 298 € – 12 038 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	5
Organismes gestionnaires (CFA)	4
Organismes formateurs	4
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	4
Sessions	de 06/2025 à 12/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	33 %
Période	10/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	68 293 €
Coût moyen par dossier	7 588 €
Durée moyenne	735 h
Période	04/2023 – 08/2026
France compétences	31 %
France Travail	28 %
Régions	24 %

Reste à charge titulaire	14 %
---------------------------------	-------------

Entreprise	4 %
-------------------	------------

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.